


La Communauté d'Agglomération accompagne les projets collectifs d'animations des artisans et commerçants

Festi' commerces

Dispositif d'aides aux animations

Jusqu'à
1500 €
d'aides*

- 
- ✓ Artisans et commerçants, vous portez un projet collectif visant à animer le coeur de votre ville ou de votre village ?
 - ✓ Vous souhaitez organiser un événement festif qui profite à tous ?

La Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône peut vous aider !

Avec le dispositif **Festi'commerces**, vous bénéficiez d'une prise en charge liée à l'organisation de vos animations collectives. Pour être éligible, votre projet devra renforcer l'attractivité des commerces, contribuer à fidéliser la clientèle et à valoriser les productions et savoir-faire locaux.

Pour plus d'informations, contactez le service développement économique de la Communauté d'Agglomération
conomie@agglo-villefranche.fr

* La demande et l'instruction du dossier doivent être faites avant l'organisation de l'animation. Un même bénéficiaire ne peut déposer qu'une seule demande par an. Dispositif ouvert aux associations de commerçants.